



<b>LTF SAS</b>	<b>BP 23 Place Sommeiller 73 500 MODANE</b>		04.79.20.13.36	
			04.79.20.13.35	
Réunion: visite reçue / rendue	Conversation téléphonique Lecture Divers	Manifestation – interne / externe	Rédacteur : C. Aguetaz Tél : 04.79.20.15.33	
<b>Participants :</b> Voir liste ci-dessous			<b>Visite du :</b> 2 décembre 2002	
<b>Objet :</b> Comité Local Pour l'Environnement n°3 – Chantier de Modane / Villarodin-Bourget				
<b>Pièces jointes :</b> - Suivi environnement du chantier (bruit, poussières, eau)		<b>Distribution :</b> Participants + LTF		
<b>Liste des participants :</b>				
- Eric BARRE	Sous-Préfet de St Jean de Maurienne			
- Henri RATEL	Maire de Villarodin-Bourget		Tél : 04.79.05.25.15	
- Jean PARMIER	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget		Tél : 04.79.05.02.15	
- Denis CHARVOZ	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget		Tél : 04.79.05.02.15	
- Louis THOMAS	Adjoint – Mairie de Modane			
- Jean-Claude RAFFIN	Adjoint – Mairie de Modane		Tél : 04.79.05.13.26	
- Louis CREBIER	DDE Modane		Tél : 04.79.05.01.76	
- Xavier LETT	Conseiller Général Canton de Modane			
- Gérard BUISSON	Représentant Association ASSMOULIN		Tél : 04.79.05.31.99	
- Jean-François BUISSON	Représentant Association ASSMOULIN		Tél : 04.79.05.17.62	
- René GROSS	Président Norma-Pêche		Tél : 04.79.20.33.22	
- Christian BUISSON	Représentant Norma-Pêche		Tél : 04.79.05.34.65	
- Didier BUISSON	Représentant de la Chasse		Tél : 04.79.05.32.95	
- Jacques BOURBON	ACCA		Tél : 04.79.05.35.69	
- Gilbert LOMBARD	Gaule Mauriennaise		Tél : 04.79.05.30.09	
- Alexis LOZAT	Habitants Maisons St Gobain		Tél : 04.79.05.00.95	
- Hervé BERTHOLLET	Habitants Maisons St Gobain		Tél : 04.79.05.22.79	
- Jacques RICARD	LTF – Directeur Territoire		Tél : 04.79.20.13.36	
- Nicole SELTZER	LTF – Assistante du Directeur Territoire		Tél : 04.79.20.15.15	
- Pierre VIGNAT	LTF – Directeur Adjoint Travaux		Tél : 04.79.68.56.67	
- Jacques RIMEY	LTF – Responsable Travaux France		Tél : 04.79.20.13.36	
- Carole AGUETTAZ	LTF – Superviseur Travaux		Tél : 04.79.20.15.33	
- Xavier DARMENDRAIL	LTF – Responsable Etudes Géologiques		Tél : 04.79.68.56.61	
- Michel CHIGNOLI	ITM (Maîtrise d'œuvre) – Chef de projet		Tél : 06.14.30.32.62	
- Philippe LEPERCQ	Eiffage – Responsable Environnement		Tél : 04.79.05.52.67	

## Introduction

Jacques Ricard excuse Monsieur le Maire d'Avrieux et Monsieur Xavier Lett, Conseiller Général, pour leurs absences.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

J. Ricard remercie Monsieur le Sous-Préfet pour sa présence et lui donne la parole.

Celui-ci rappelle l'importance de ce chantier non seulement pour la Maurienne, mais également pour la Savoie et la région Rhône-Alpes. En conséquences, le souhait de Monsieur le Préfet est que le chantier se déroule le mieux possible.

La réunion se déroulera de la manière suivante :

- points abordés en salle :
  - avancement du chantier,
  - contrôles effectués,
  - incidences sur les captages en eau du Bourget,
  - questions / réponses ;
- visite du chantier pour ceux qui le souhaite.

## I – Avancement du chantier

M. Chignoli présente l'avancement du chantier à ce jour :

*Excavation de la descenderie* : PM 326, 110<sup>ème</sup> volée (actuellement : volées de 4 m).

*Matériaux* : environ 20 000 m<sup>3</sup> de déblais excavés et stockés pour traitement. Le marinage se fait actuellement par des tombereaux, ensuite les bandes transporteuses achemineront les matériaux jusqu'à la station de traitement et le concasseur primaire sera installé dans la descenderie.

*Station de traitement des matériaux (STM)* : fonctionne depuis début octobre, est entrée en phase industrielle vers la mi-novembre. 15 000 t d'agrégats pour béton ont été produits : 500 t par semaine sont utilisés pour la descenderie de Modane, le reste est transporté sur la plate-forme de St Martin la Porte (4 semis par jour en rotation).

*Bandes transporteuses* : elles sont en cours d'installation. 100 m de support ont été posés ; les appuis du convoyeur allant vers l'ancienne décharge St Gobain sont en cours de montage. La mise en service totale est prévue vers la fin janvier.

*Question* : Comment se fait-il qu'il y ait du bruit sur la plate-forme de stockage des matériaux au delà de 22h?

J. Ricard répond que pour le moment la sortie des matériaux de la descenderie se fait par camions. En général, un tir ayant lieu en fin de journée (autour de 19h), il est effectivement possible que le transport des matériaux sur la plate-forme de stockage se fasse la nuit. Plus l'avancement sera rapide, plus vite le bruit diminuera.

*Question* : Comment se fait la mise en dépôt sur le site de St Gobain tant que la bande n'est pas en place? L'attention est attirée sur les problèmes de stabilité de la digue d'accès à la décharge.

J. Ricard répond jusqu'à la mise en place de la bande transporteuse, le transport vers ce site se fait par des camions, et que effectivement la mise en sécurité de l'accès est un problème en cours d'étude.

## II – Les contrôles effectués

J. Rimey présente les différentes mesures effectuées et leurs résultats (voir tableaux en annexe) :

*Bruit* : pas de dépassement des seuils fixés par arrêté préfectoral.



**Question :** Pourquoi la mesure à St Gobain n'a pas été faite?

Exceptionnellement l'appareil était indisponible car il a du être couplé avec un autre appareil pour permettre les mesures de la DDASS (mesures en cours de dépouillement). L'enregistrement de ces mesures a été décalé plusieurs fois suite à des problèmes de tirs.

*Poussières :* aucun dépassement.

**Question :** Pourquoi les mesures ont été faites alors qu'il pleuvait, ce qui fausse les résultats?

La mesure pendant la semaine du 26/09 au 3/10 a été réalisée alors que le temps a été beau et sec toute la semaine, donc dans des conditions significatives.

*Rejet d'eau dans l'Arc (sortie du bassin de traitement) :* le seul problème concerne le pH (acidité-basicité) de l'eau qui varie entre 11,25 et 10,8 (devrait être compris entre 5,5 et 8,5).

M. Chignoli explique que l'eau du terrain qui arrive dans les forages de reconnaissance évolue déjà entre 10 et 8,5 ; quand elle passe sur les éléments en béton (caniveaux, béton projeté...) son pH augmente encore. Des solutions sont en cours de recherche par l'entreprise.

J. Rimey précise que LTF a réalisé des prélèvements de l'eau de l'Arc, avant le début du chantier, en amont et en aval du chantier et que le pH de cette eau est d'environ 8,5. Ces mesures continuent (attente des résultats).

*Vibrations :* les mesures sont affichées tous les 15 jours dans le village.

### **III – Incidences sur les captages en eau du Bourget**

J. Ricard informe que le débit d'eau en galerie ce jour est d'environ 1300 – 1400 l/min.

Les conséquences pour la commune ont été le tarissement des fontaines. Suite à cet événement, une note d'information a été faite par LTF pour informer la population des décisions prises :

- mesure d'urgence : les fontaines ont été réalimentées par le réseau d'eau potable les lundi 25 et mardi 26 novembre (LTF paiera le montant de cette consommation) ;
- des mesures transitoires (pour l'arrosage des jardins au printemps) et à long terme sont en cours d'étude.

X. Darmendrail présente l'historique de ce problème et les solutions en cours d'étude :

*Historique :*

Les lères venues d'eau ont été rencontrées dans les forages de reconnaissances début novembre avec des incidences sur des captages privés et les fontaines du Bourget. L'eau arrive dans la descenderie uniquement par les forages (pas de ruissellement sur toute la section) ce qui signifie qu'ils déchargent l'eau en arrière du front de taille.

Cet été, une étude a débuté pour étudier les mesures compensatoires envisageables : bilan de l'eau présente dans le bassin versant et études pour estimer où il est possible de prendre de l'eau pour réalimenter les captages et les fontaines.

*Solutions transitoires :* l'objectif est de restituer l'eau nécessaire à l'arrosage au printemps 2003

- aller chercher l'eau où elle se trouve : capter une partie de la source des Cabrettes et/ou Rimollard haut en les ramenant dans le captage d'Amodon puis transfert dans le réservoir des fontaines grâce à une conduite non enterrée dans un premier temps ;
- pomper l'eau de l'Arc pour la ramener dans le collecteur des fontaines ;
- capter l'eau arrivant dans la galerie avec une conduite spéciale et la pomper pour la remonter dans le collecteur ;
- citernage si aucune autre solution n'est réalisable.

Les résultats de cette étude sont attendus pour fin décembre 2002. Par ailleurs, il est de toutes façons nécessaire d'avoir avancé suffisamment l'excavation de la galerie pour décider de la meilleure solution ainsi que pour envisager un éventuel traitement du terrain dans la galerie.

Quelque soit la solution retenue, l'alimentation en eau sera faite pour le mois d'avril.

*Solutions définitives :* restituer l'eau définitivement

- utiliser une des solutions transitoires si elle est techniquement et économiquement préférable aux autres ;



- réalisation d'un forage pour pomper l'eau : l'emplacement ne pourra être arrêté qu'une fois le secteur dépassé par la descenderie ;
- création d'une centrale de traitement des eaux au niveau du barrage de Plan d'Amont à Aussois, puis distribution d'eau potable vers les communes d'Aussois, d'Avrieux et de Villarodin-Bourget. Cette solution, qui trouve son intérêt dans l'intercommunalité, est la plus lourde à mettre en œuvre techniquement et financièrement mais c'est la solution pour laquelle la DDE est la plus favorable.

*Question : Quelles solutions sont envisagées pour les sources naturelles car les solutions évoquées ne concernent que les captages ? Monsieur Gross explique que l'association de la pêche utilisait la source de Rémi Buisson pour mettre des œufs de truite à aleviner. Comme la source est tarie, l'association demande une mesure compensatoire.*

J. Rimey précise que les propriétaires privés ont été contactés et que dans l'attente d'une prise de décision concernant les mesures de rétablissement, une compensation financière sera reversée pour l'augmentation de la consommation d'eau potable. La demande de l'association de la pêche sera au même titre prise en compte et étudiée.

*Question : Pourquoi le traitement en galerie est impossible ?*

X. Darmendrail explique que pour le moment ce n'est pas possible car la zone où arrive l'eau est, pour le moment, mal connue et les conséquences d'un traitement de terrain ne seraient certainement pas suffisantes pour garantir un retour à l'état initial. Il est nécessaire d'avoir complètement passé la zone pour la caractériser et pour pouvoir envisager un éventuel traitement.

#### **IV – Questions / Réponses**

*Question : Un propriétaire a signalé que sa dalle de chauffage était défectueuse ; où en est la procédure ?*

N. Seltzer annonce que le tribunal administratif a été sollicité. Dans le cadre de cette procédure, le propriétaire avait jusqu'au 2 décembre pour choisir la procédure. LTF a essayé de raccourcir ce délai, mais seul le propriétaire pouvait le faire en répondant au tribunal. Dès demain (le 3 décembre), un expert sera nommé par le tribunal et viendra chez le propriétaire faire son analyse.

*Question : Y a-t-il une compensation financière prévue pour les gens ayant subi les nuisances du chantier ? Il n'y a pas de prise en charge au niveau humain, notamment des personnes âgées qui osent rarement se plaindre. L'Onera paie bien une compensation à Avrieux pour le bruit, pourquoi pas LTF ?*

J. Ricard précise que les gens ont été rencontrés par LTF mais que le ressenti des nuisances étant très différent d'une personne à l'autre, une éventuelle quantification pour des mesures compensatoires serait très délicate. Par contre, le retour à la commune se fait par l'intermédiaire de la taxe professionnelle, de l'achat d'énergies, et des frais inhérents au chantier. De plus, même si les budgets liés aux travaux sont importants, ce sont des budgets publics et très contraints.

L'objectif actuel est de passer le plus rapidement possible sous le village (actuellement le chantier se trouve à l'aplomb de la Rue du Verger) pour limiter les désordres et pouvoir installer dans la descenderie le concasseur et le convoyeur.

*Question : Pourquoi LTF ne paierait pas la taxe d'habitation des privés ?*

Monsieur le sous-préfet rappelle que ce n'est pas possible, mais que la commune peut profiter du retour de la taxe professionnelle pour soit diminuer les impôts locaux, soit investir pour bénéficier de retombées ; c'est un choix stratégique fait par le conseil municipal.

Monsieur Ratel rappelle que le conseil municipal fait tout ce qu'il peut pour tirer le meilleur parti du chantier et lit une partie du discours fait ce jour même devant le Président du Conseil Général.

La prochaine réunion est prévue en janvier 2003.